

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-086-2019****Objet : Contrat de location salle municipale de Mézin**

Vu les statuts d'Albret Communauté,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°DE-157-2018 du 27 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Afin d'assurer le spectacle de fin d'année de la crèche de MEZIN le 16/12/2019 de 14h30 à 19h00, la communauté a sollicité la location d'une salle municipale, à savoir l'espace associatif Claude Albinet à Mézin.

La location se fait à titre gracieux sans versement de caution.

Considérant ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

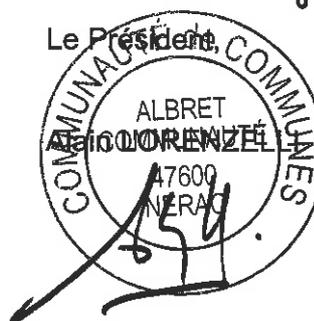
DECIDE

Article 1 : de signer le contrat de location de l'espace associatif Claude Albinet à MEZIN le 16/12/2019 de 14h30 à 19h00 ;

Article 2 : de préciser que la location se fait à titre gracieux sans versement de caution, de signer le contrat de location de l'espace associatif Claude Albinet à MEZIN le 16/12/2019 de 14h30 à 19h00 ;

Fait à NERAC, le 07 NOV. 2019

Le Président,



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire